

GROUPE DE TRAVAIL

LA FONCTION RH

02 JUILLET 2025

FICHE

**L'ORGANISATION DES ACTEURS RH AU SEIN DE
LA DGFIP**

1- Description de la chaîne RH actuelle

L'organisation de la fonction RH repose sur plusieurs acteurs :

- Le service des ressources humaines en administration centrale, pilote des orientations stratégiques RH nationales ;
- Les services RH de direction (SRHD), en leur qualité d'interlocuteurs RH de proximité ;
- Les centres de services des ressources humaines (CSRH) et le service d'appui aux ressources humaines (SARH), en charge de la qualité de la gestion administrative et de la paye ;
- Le service national d'information aux agents (SIA), point d'entrée pour toutes les questions RH des agents ;
- Le pôle national de soutien au réseau – RH (PNSR-RH), pôle d'expertise et d'appui pour les acteurs RH.

Cette organisation s'est mise en place en 2018, suite au déploiement de SIRHIUS et de la création des dix centres de services des ressources humaines (CSRH) répartis sur le territoire national et du service national d'information aux agents (SIA) installé en Seine-et-Marne.

2- Une organisation réaffirmée en 2024

En 2022, le service des ressources humaines a lancé une mission d'étude en interrogeant les représentants des services concernés de l'ensemble de la chaîne RH, pour en établir le bilan quelques années après sa mise en place.

Cette étude a permis d'élaborer un plan d'action, sur la base de recommandations visant à définir des axes d'amélioration du fonctionnement de la chaîne dans une démarche de transversalité et de renforcement des échanges entre les intervenants.

Est apparue ainsi, pour faciliter le travail des gestionnaires et accroître la satisfaction des agents de la DGFiP, la nécessité de clarifier le rôle des acteurs RH, tous interdépendants les uns des autres.

Il en résulte une note de service, publiée le 25 novembre 2024, qui est venu conforter l'organisation actuelle et préciser le positionnement et le rôle propres à chaque acteur de la chaîne RH.

3- Un positionnement des acteurs RH au service des agents

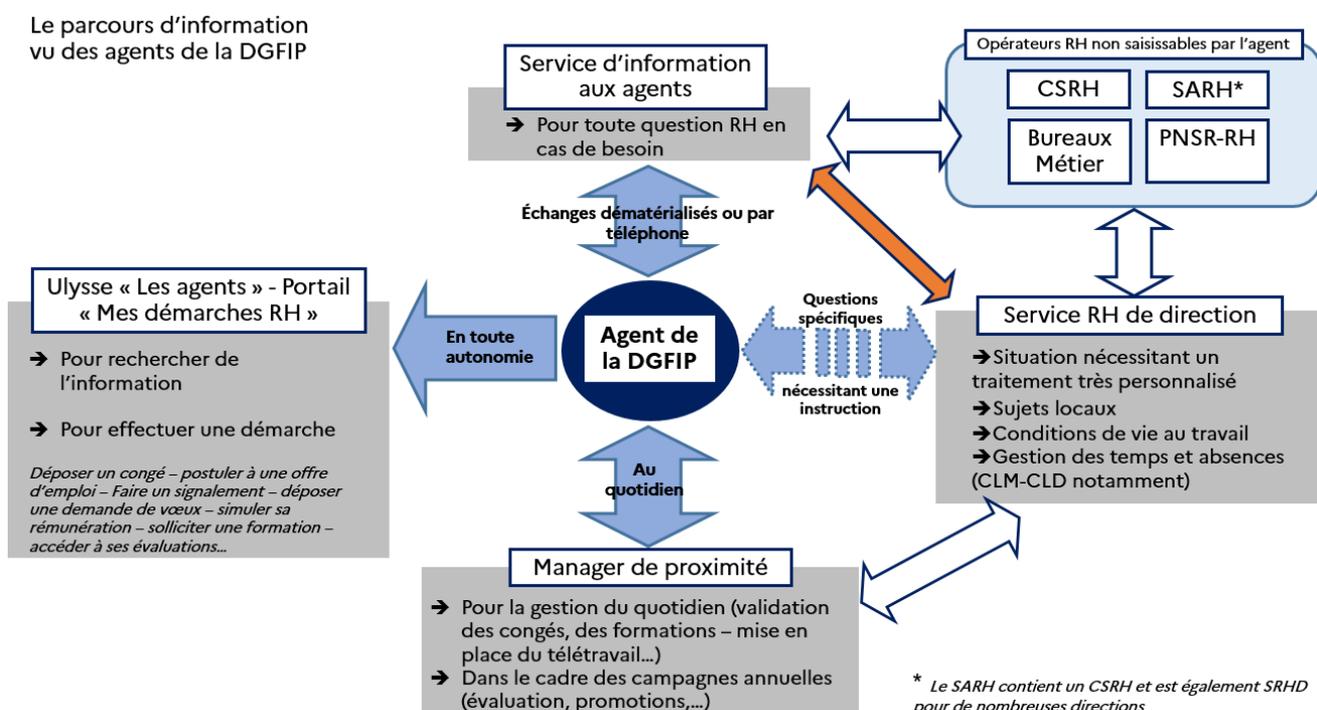
Dans cette note, la DGFiP confirme sa volonté de placer l'agent au cœur de ses démarches et lui offre, dans la lignée des derniers résultats de l'observatoire interne, les moyens de gagner en autonomie, en simplifiant l'information mise à sa disposition et en clarifiant les circuits vis-à-vis des professionnels de la RH.

A la DGFiP, l'agent bénéficie de tout un parcours d'informations RH qui s'appuie sur un parc applicatif adapté à ses besoins pour le rendre autonome et acteur de ses actions.

L'agent est également accompagné de professionnels des RH lui apportant, directement ou indirectement, une expertise sur les domaines de gestion de leur compétence.

Chaque acteur contribue ainsi à la chaîne RH et à la satisfaction des agents. Leur bonne articulation est un enjeu fondamental pour améliorer l'offre de service des ressources humaines.

Le schéma récapitulatif suivant permet de situer les différents services les uns par rapport aux autres et d'expliquer les circuits des échanges dans le but de les fluidifier et d'optimiser le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne RH.



Pour retrouver la note de service complète : <https://docaddoc.appli.impots/2024/036664>